

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue au sous-sol de l'église St-Clément, située au 73, rue Main à Dudswell, le 4 mars 2019 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Sont présents :

- Mme Mariane Paré, maire
- M. Alain Dodier, conseiller
- Mme Véronick Beaumont, conseillère
- M. Michel Gagné, conseiller
- Mme Marjolaine Larocque, conseillère
- M. Réjean Cloutier, conseiller
- Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Lessard, réceptionniste et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19h00.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2019-053**

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARIANE PARE, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbal
 - 3.1 Renonciation à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal
 - Séance ordinaire du 4 février 2019
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demande de don
 - 5.3 Cotation et adhésions
 - 5.3.1 Renouvellement COGESAF
 - 5.4 Demandes d'appui
 - 5.5 Représentations
 - 5.6 Invitations

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

6. Administration
 - 6.1 Autorisation – Revenu Québec
 - 6.2 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
7. Transports - Voirie
 - 7.1 Emprunt temporaire-travaux TECQ 2014-2018
 - 7.2 Appel d'offres pour le balayage de rues
 - 7.3 Appel d'offres pour l'entretien des pelouses
8. Sécurité publique
 - 8.1 Transfert du véhicule pour les premiers répondants à la régie
 - 8.2 Octroi du mandat - Révision du plan de mesure d'urgence
 - 8.3 Dépôt du rapport financier annuel 2018 de la Régie Incendie des Rivières
 - 8.4 Appel d'offres pour la vente du camion incendie
 - 8.5 Demande de subvention 911- volet 2
9. Urbanisme
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Dépôt du rapport financier annuel 2018 de la Régie des Hameaux
11. Loisir et culture
 - 11.1 Animation jeunesse Haut-Saint-François
 - 11.2 Octroi du mandat pour les plans et devis de l'Église Anglicane (REPORTÉ)
12. Finances
 - 12.1 Présentation des comptes payés et à payer
13. Avis de motion
 - 13.1 Règlement de nuisance uniformisée
14. Adoption de règlement
 - 14.1 Règlement no 2019-245 modifiant le règlement 2010-160 modification du fonds de roulement
15. Divers
16. Période de questions
 - 16.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 16.2 Questions des citoyens
17. Points du Maire et suivi des activités du mois
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1 Renonciation de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du
4 février 2019
Résolution no 2019-054**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

QUE le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 4 février 2019
Résolution no 2019-055**

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 4 février 2019.

5.2 Demande de don

5.3 Cotisations et adhésions

**5.3.1 Renouvellement COGESAF
Résolution 2019-056**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait de ses plans d'eau une priorité;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la planification stratégique est d'assurer la préservation de nos plans d'eau;

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'adhésion de la Municipalité de Dudswell au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) soit renouvelée au montant de 75 \$;

QUE Mme Isabelle Bibeau et Mme Marjolaine Larocque soient nommées comme représentantes de la Municipalité de Dudswell pour participer aux activités corporatives de COGESAF et y exercer notre droit de parole et de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Demandes d'appui

5.5 Représentations

5.6 Invitations

6. ADMINISTRATION

**6.1 Autorisation – Revenu Québec
Résolution 2019-057**

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

QUE le conseil municipal de Dudswell autorise Josée Bouchard, commis aux paies et comptes payables à agir à titre de responsable des services technologiques dans le portail Mon dossier de Revenu Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
Résolution 2019-058**

CONSIDÉRANT QUE la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au 13 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité a été déposée par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé les propriétaires par lettre recommandée le 26 février 2019.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

QUE la liste des propriétés, ayant un solde non payé pour l'année 2017 à vendre pour défaut de paiement de taxes, soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François et à la commission scolaire, cette liste est déposée aux archives de la Municipalité;

QUE le taux d'intérêt est de 12 % pour chacune des années;

QUE la directrice générale est autorisée à retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, les immeubles dont le propriétaire aura effectué le paiement des taxes pour l'année 2017 avant le 20 mars 2019;

QUE Mme Rachel Lessard soit autorisée à assister et à représenter les intérêts de la Municipalité à l'occasion de la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC du Haut-Saint-François le 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

7. TRANSPORT - VOIRIE

**7.1 Emprunt temporaire travaux TECQ 2014-2018
Résolution 2019-059**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer les travaux inscrits dans la programmation de la TECQ 2014-2018 pour recevoir sa subvention de 782 757\$;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François nous propose un financement temporaire sous forme de contrat de prêt à demande portant intérêt au taux préférentiel + 0,50 %;

CONSIDÉRANT QUE le taux préférentiel actuel est de 3.95%;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Ève Gagnon ainsi que le Maire, Mariane Paré, soient autorisées signer, dans le cadre des travaux inscrits à la programmation TECQ 2014-2018 pour un montant de 782 757\$, un contrat de financement temporaire à un taux préférentiel plus 0,50%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Appel d'offres pour le balayage de rues
Résolution 2019-060**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise Mario Lazure, directeur aux infrastructures, à l'urbanisme et à l'environnement à lancer un appel d'offres sur invitation pour le balayage de rues de la municipalité pour l'été 2019 pour un contrat de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Appel d'offres pour l'entretien des pelouses
Résolution 2019-061**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise Mario Lazure, directeur des infrastructures, de l'urbanisme et de l'environnement à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des pelouses de la municipalité divisée en deux secteurs soit Marbleton et Bishopton pour l'été 2019 à raison d'un contrat de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.1 Transfert du véhicule pour les premiers répondants à la Régie Incendie des Rivières
Résolution 2019-062**

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie des Rivières offrira prochainement un service de Premiers répondants à la municipalité de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'unité de service;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie des Rivières est intéressée à assurer l'entretien et la mise à jour de l'ancien véhicule utilisé comme unité de service appartenant à la municipalité de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite entreposer un véhicule pour les Premiers Répondants dans la Caserne de Bishopton;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la direction générale procède au transfert de l'ancien véhicule utilisé comme unité de service à la Régie Incendie des Rivières à un coût nul;

QUE la Régie Incendie des Rivières assumera les frais d'entretien et de mise à niveau du véhicule afin de le rendre disponible pour le service de Premiers Répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 Octroi du mandat - Révision du Plan de mesure d'urgence
Résolution 2019-063**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre exige aux municipalités de se doter d'un Plan de mesure d'urgence conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 4 000\$ l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour mettre à jour son Plan de mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Conseil Prudent offre ses services pour la mise à jour du Plan de mesure d'urgence à la municipalité de Dudswell pour un montant de 7 993.00\$ taxe en sus;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale octroi le mandat de révision du plan de mesure d'urgence à au Groupe Conseil Prudent pour la somme de 7 993\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Dépôt du rapport financier annuel 2018 de la Régie Incendie des Rivières
Résolution 2019-064**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Rivières dépose son rapport financier pour l'exercice 2018;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal adopte le rapport financier déposé par la Régie Incendie des Rivières pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Appel d'offres pour la vente du camion incendie
Résolution 2019-065**

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie Ford 700 1989 ne passe plus les tests routiers pour un usage visant la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion de pompier pour la caserne de Marbleton;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à lancer un appel d'offres pour la vente du véhicule incendie à la vente du Ford 700 1989 par appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5 Demande de subvention 911- volet 2
Résolution 2019-066**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

9. URBANISME

10. HYGIÈNE DU MILIEU

**10.1 Dépôt du rapport financier annuel 2018 de la Régie des Hameaux
Résolution 2019-067**

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Hameaux dépose son rapport financier pour l'exercice 2018;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal adopte le rapport financier déposé par la Régie des Hameaux pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIR ET CULTURE

**11.1 Animation jeunesse du Haut-Saint-François
Résolution 2019-068**

La conseillère Véronick Beaumont déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE l'an passé nous avons reçu une demande provenant d'Animation jeunesse du Haut-Saint-François concernant une participation annuelle au financement de la Maison des Jeunes de Dudswell (MDJ);

CONSIDÉRANT QU'il avait été accepté d'octroyer à Animation Jeunesse un montant de 3 000 \$ par année jusqu'en 2019 pour assurer l'embauche d'animateurs compétents et significatifs à la Maison des Jeunes de Dudswell.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE soit versé à Animation Jeunesse Haut-Saint-François le montant de 3 000 \$ par année pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Octroi du mandat pour les plans et devis Église Anglicane - REPORTÉ

12. FINANCES

**12.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2019-069**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

D'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

2942	Amusement Gonflable Estrie	Marché de Noël	600.00
2943	Auberge L'orchidée	Buffet - Noël 2018	936.23
2944	Francois Beaumont	Honoraires - e-p & e-u	168.00
2945	Bell Gaz Ltee	Propane – caserne	292.90
2946	9146-8801 Quebec Inc	Contrat de déneigement	54306.53
2947	Réseau Biblio	Contribution – 2019	7986.44
2948	Daniel Breton	Location terrain – antenne	1500.00
2949	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation - H.V.	133.92
2950	Les Editions Juridiques FD	Relieur 18 anneaux	367.29
2951	Laboratoires Environnex	Analyse – laboraoire	295.09
2952	Fonds D'information	Mutations - janvier 2019	25.25
2953	Le Groupe Sports-Inter Plus	Pièces & accessoires – parc	471.77
2954	IGA	Achat – café	19.99
2955	Impressions Haut St-Francois	Fourniture de bureau	77.91
2956	Cynthia James	Contrat de vidanges - 2018-2019	818.33
2957	J.M. Laroche Inc.	Entretien & réparation – électricité	628.58
2958	Lazure Mario	Honoraires - voirie (rés. 2018-319)	1657.00
2959	Moreau Paquette Notaires Inc	Honoraires - achat 43, rue Main	1508.27
2960	M.R.C. Du Haut Saint-Francois	Quote part	116511.00
2961	Municipalite Weedon	Honoraires - réseau e-u & e-p	3617.61
2962	PG Solutions Inc.	Fourniture de bureau	689.17
2963	Precigrafik Imprimerie	Pièces & accessoires	126.47
2964	Régie intermunicipale	Enfouissement – déchets	6937.84
2965	Regie Incendie DLW	Essence et quote-part	43596.33
2966	Solutek Informatique	Installation Windows 10	275.94
2967	Climatisation St-François Inc.	Entretien & réparation	612.25
2968	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage	1774.10
2969	Société Culturelle Du Lys Inc	Activité SAE	240.58
2970	Daoust Marie – Eve	Frais de déplacement - e-u & e-p	224.14
2971	Moreau Paquette Notaires Inc.	Honoraire - achat du 43, Main	1184.52
2972	NOVA Envirocom	Achat d'accessoires - Carnaval 2019 (verres)	531.73
2973	Plomberie Labo	Amélioration - bâtiment (raccordement e-p)	462.20
2974	Poste Canada	Frais de postes	350.00
2975	S.O.S. Pompes Pieces Expert	Entretien - bâtiments (pompe à la biblio)	513.25
2976	Telnek Inc.	Service d'appels d'urgence	74.73
2977	Bureau En Gros	Fourniture de bureau	1749.34
2978	Alarme CSDR	Activation – code	17.25
2979	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	Pièces & accessoires	378.96
2980	Alarme CSDR	Ajout alarme - H.V.	309.28
2981	9146-8801 Quebec Inc	Entretien – patinoire	114.98
2982	BMR G. Doyon Inc.	Pièces & accessoires	371.02
2983	COMAQ	Inscription – 2019	534.63
2984	David Leslie, Architecte	Consultation projet (église anglicane)	862.31
2985	Lazure Mario	Honoraires et frais de déplacement	1921.98
2986	Lussier Denis	Service de sleigh ride (Carnaval 2019)	500.00
2987	Monty Sylvestre	Honoraires juridiques	2842.18
2988	PG Solutions Inc.	Frais d'expédition – serveur	55.52
2989	Place 112	Achat - bières (Carnaval 2019)	100.67
2990	Regie Inter.Sanitaire Hameaux	Collecte de compost	787.50
2991	Solutek Informatique	Réparation – ordinateur	172.68
2992	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage	1340.06
2993	Les Entreprises Dolbec	Entretien & réparation - véhicule incendie	375.95
2994	Mathieu Lessard	Entretien & réparation - véhicule incendie	195.46
2995	Régie intermunicipale	Enfouissement – déchets	262.20
2996	Soudure Mario Thomassin	Conteneur 6 verges – récupération	1724.63
2997	J.M. Laroche Inc.	Contrat d'entretien lumières de rues 2019	1724.63
2998	Raymond Michel	Déneigement	2081.25
2999	AFEAS	Don pour la journée de la femme 2019	100.00
3000	A.D.M.Q.	Renouvellement annuel 2019	880.33
3001	BMR G. Doyon Inc.	Pièces & accessoires	160.81
3002	Corporation Fleurons Québec	Adhésion annuelle 2019	448.00

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3003	Journal Le Papotin	Commandite – 2019	1200.00
3004	Place 112	Essence – voirie	535.75
3005	Petite Caisse	Renflouement	336.30
3006	Poste Canada	Frais de poste	500.00

Le tout pour un montant total de 272 099.03 \$.

Un montant de 41 335.86 \$ a été versé en salaire pour le mois de mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION

13.1 Avis de motion pour le règlement nuisance uniformisée

La conseillère Véronick Beaumont donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement uniformisé déterminant les nuisances sera adopté.

Le Règlement est présenté le soir même à l'ensemble des citoyens présents.

14. ADOPTION DE REGLEMENT

14.1 Règlement no 2019-245 modifiant le règlement 2010-160 modification du fonds de roulement Résolution no 2019-070

Sur la proposition de monsieur Réjean Cloutier, conseillère/conseiller, il est résolu de procéder à l'adoption du projet de règlement numéro 2019-245 tel que suit :

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 270 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement à un montant de 475 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 4 février 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Réjean Cloutier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement à un montant de 475 000 \$.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil utilisera la somme de 205 000\$ provenant du surplus accumulé de son fond général pour ajouter au montant déjà disponible de 270 000\$ dans son fonds de roulement.

ARTICLE 4. Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les sommes dont elle peut avoir besoin pour des dépenses d'immobilisation. La résolution autorisant l'emprunt indique le terme de remboursement qui ne peut alors excéder dix (10) ans.

La municipalité peut aussi emprunter au fonds de roulement en attendant la perception des revenus; dans ce cas, le terme de remboursement ne peut excéder douze (12) mois. La municipalité doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 5. Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À DUDSWELL, PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, À LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MARS 2019.

Mariane Paré,
Maire

Rachel Lessard,
Sec.-trésorière adj.

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

16.1 Réponses aux questions des citoyens

16.2 Période de questions des citoyens

Environ 17 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

17. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Marjolaine Larocque, conseillère, propose la levée de la séance à 19h42.

Mariane Paré
Maire

Rachel Lessard
Réceptionniste et sec.-trésorière adjointe